



A TOUS LES MEMBRES DU CLUB NAUTIQUE MORGIEN

CONVOCATION
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Jeudi 28 septembre 2017, à 20h00
Lieu : Salle de théorie du CNM

Ordre du jour :

- 1.- Ouverture de l'assemblée, signature de la liste de présence
- 2.- Approbation du projet de nouveau DDP
- 3.- Projet de modification des Statuts

Art.39 *Toute décision relative à des modifications aux statuts, à la dissolution ou à la fusion de la société, ne pourra être prise que par une Assemblée générale extraordinaire, spécialement convoquée à cet effet, et réunissant aux moins deux tiers des membres ayant le droit de vote.*

Art.40 *Dans le cas où une première Assemblée ne réunirait pas ce quorum, il en sera convoqué une seconde.
Les décisions prises par cette seconde Assemblée extraordinaire seront valables, quel que soit le nombre des membres présents.*

(La seconde Assemblée sera convoquée immédiatement)

Votre dévoué comité